

BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT



Langue : Français
Original : Français

PROGRAMME : ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (AEPR)

PAYS : RÉPUBLIQUE TUNISIENNE

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROGRAMME

Date : Juillet 2011

Equipe d'évaluation	Equipe programme du	Chef d'équipe	B. BENSASSI	3292	OWAS.2
		Membres de l'équipe	I. A. TRAORE	1960	Consultant, OWAS.2
			M. CHAKCHOUK	98354005	Consultant, OWAS.2
			I. BOUKARI	2718	Consultant, ORPF.1
			P. DJAGBE	3961	ONEC.1
			A.S. FOURATI	3854	ONEC.3
			R. ARON	2792	ONEC.3
	Directeur pour le secteur (OIC)	S. JALLOW		OWAS	
Directeur régional	J. KOLSTER		ORNA		
Révision par les pairs	K. BA, Analyste Financier en Chef			2571	OWAS.1
	M. MOUMNI, Ingénieur en Chef, eau et assainissement			2344	OWAS.2
	M. AYACHI, Ingénieur Agronome Principal			3380	OSAN.3
	J. N. ILBOUDO, Ingénieur des Infrastructures Supérieur			3156	OITC.1

TABLE DES MATIÈRES

Equivalences monétaires, Année fiscale, Poids et mesures, Sigles et abréviations, Fiche du programme, Résumé du programme, Cadre logique, Calendrier d'exécution i-viii

I.	<u>ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION</u>	1
1.1	Lien entre le programme avec la stratégie et les objectifs pays	1
1.2	Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3	Coordination de l'aide	2
II.	<u>DESCRIPTION DU PROGRAMME</u>	4
2.1	Composantes du programme	4
2.2	Solutions techniques retenues et solutions de substitutions étudiées	5
2.3	Type de programme	6
2.4	Coût du programme et dispositifs de financement	6
2.5	Zones et bénéficiaires visés par le programme	7
2.6	Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du programme	8
2.7	Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du programme	9
2.8	Principaux indicateurs de performance	9
III.	<u>FAISABILITÉ DU PROGRAMME</u>	10
3.1	Performance économique et financière	10
3.2	Impact environnemental et social	10
IV.	<u>EXÉCUTION</u>	12
4.1	Dispositions d'exécution	12
4.2	Suivi	14
4.3	Gouvernance	15
4.4	Durabilité	15
4.5	Gestion des risques	16
4.6	Développement des connaissances	16
V.	<u>CADRE JURIDIQUE</u>	17
5.1	Instrument légal	17
5.2	Conditions associées à l'intervention de la Banque	17
5.2	Conformité avec les politiques de la Banque	17
VI.	<u>RECOMMANDATION</u>	17

Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays

Appendice II. Tableau du portefeuille de la BAD dans le pays

Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres partenaires au développement du pays

Appendice IV. Carte de la zone du programme

EQUIVALENCES MONÉTAIRES

(Juillet 2011)

Unité monétaire	:	TND
1 UC	:	2,21306TND
1 UC	:	1,11280 €
1UC	:	1,60077 \$US

ANNÉE FISCALE

1^{er} janvier – 31 décembre

POIDS ET MESURES

Système métrique

SIGLESET ABRÉVIATIONS

AEP	Alimentation en eau potable
AFD	Agence Française de Développement
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque mondiale
CA	Conseil d'Administration
CGF	Contrôleur Général des Finances
CRDA	Commissariat Régional au Développement Agricole
DGGREE	Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux
DGFIOP	Direction Générale du Financement, de l'Investissement et des Organismes Professionnels
DSDRP	Document de Stratégie de Développement accéléré et de Réduction de la Pauvreté
DSPAR	Document de stratégie pays axé sur les résultats
EIE	Etude d'Impact Environnemental
EIES	Etude d'Impact Environnemental et Social
ESES	Evaluation Stratégique Environnementale et Sociale
GDA	Groupement de Développement Agricole
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
HAB	Habitant
MAE	Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement
MPCI	Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale
ONAS	Office National d'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PISEAU	Programme d'Investissement dans le secteur de l'Eau
SINEAU	Système d'Information National pour les Ressources en Eau
SYGREAU	Système de Gestion des Ressources en Eau
SONEDE	Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux
STEG	Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz
TRE	Taux de Rentabilité Economique

FICHE DU PROGRAMME

Fiche du client

EMPRUNTEUR: Gouvernement de la République Tunisienne

ORGANE D'EXECUTION : Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement « Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux »

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
BAD	85,21 millions	Prêt BAD
GVT	5,60 millions	-
COÛT	90,81 millions	
TOTAL		

Importantes informations financières de la BAD

Monnaie du prêt	Euro
Type d'intérêt	Prêt à marge variable amélioré à taux de base flottant avec une option gratuite de fixation du taux de base majoré de la marge de Prêt et de la Marge sur Coût d'Emprunt
Marge du taux d'intérêt	0,60
Echéance	20 ans
Différé d'amortissement	5 ans
VAN (scénario de base)	103 627 149 (TND)
TRE (scénario de base)	20,50%

Durée – principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle OpsCom	Mai 2011
Approbation du programme au Conseil	Octobre 2011
Entrée en vigueur	Juin 2012
Achèvement	Décembre 2016
Dernier décaissement	Décembre 2017
Durée	5 ans

RÉSUMÉ DU PROGRAMME

1. Aperçu général. Le Programme d'alimentation en eau potable en milieu rural(AEPR) est localisé dans vingt (20) Gouvernorats, sur les vingt quatre (24) que compte le pays. Ces Gouvernorats sont les suivants : Ariana, Béja, Ben Arous, Bizerte, Gabès, Gafsa, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kef, Mahdia, Manouba, Médinine, Nabeul, Sfax, Sidi Bouzid, Siliana, Sousse, Tataouine et Zaghouan. Il s'adresse aux populations rurales parmi les plus déshéritées du territoire national, dont l'isolement et la dispersion ne permettent pas un accès aisé à l'eau potable, pour des coûts raisonnables. A la fin du programme, 348 191 habitants bénéficieront de la disponibilité de l'eau potable. Les quatre (04) autres Gouvernorats du pays (Tunis, Monastir, Tozeur et Kebili) sont entièrement couverts en milieu urbain comme en milieu rural, par la SONEDE, l'opérateur en milieu urbain et le taux d'accès dans ces Gouvernorats à l'eau potable en milieu rural est de 100%. Les principales réalisations attendues sont (i) la construction de 161 nouveaux systèmes d'AEP; (ii) la réhabilitation de 150 systèmes d'AEP d'exploitation simple; (iii) la réhabilitation de 7 systèmes d'AEP complexes à transférer à la SONEDE ; (iv) l'amélioration des conditions de desserte d'eau potable autour de trois axes de transfert (axe Sud Kairouan, axe Bizerte et Axe de Jendouba) ; (v) la formation de 100 cadres de la DGGEER ; (vi) l'acquisition de 20 véhicules ; et (vi) le recrutement de 20 ingénieurs /techniciens du génie rural. Le coût du programme est évalué à 90,81millions UC et son exécution s'étendra sur cinq ans à partir de janvier 2012.

2. Les principaux bénéficiaires sont les populations rurales des vingt Gouvernorats concernés qui auront accès à l'eau potable, la DGGREE et les 20 CRDA dont les capacités seront renforcées, ainsi que le nouveau personnel à recruter.

3. Les réalisations généreront les principaux avantages suivants : (i) au moins 348 191ruraux auront accès à l'eau potable ainsi que la possibilité d'abreuver leur bétail et éventuellement, d'irriguer les jeunes plantations en périodes de sécheresse ; (ii) 100 cadres de la DGGREE et des CRDA concernés par le programme seront formés sur le traitement de la qualité de l'eau, le contrôle des travaux d'AEP, les équipements hydromécaniques ; (iii) 20 Ingénieurs/Techniciens du Génie rural auront des emplois; (iv) les nouvelles structures de gestion à la base des réseaux d'eau potable construits ou réhabilités dans le cadre du programme seront renforcées sur le plan technique, administratif, financier et comptable.

4. Evaluation des besoins. Grâce aux différents programmes d'AEP réalisés par le Gouvernement tunisien pendant les dernières décennies, le taux d'accès a atteint 100% en milieu urbain et 93,5% en milieu rural. A fin 2011, grâce aux différents programmes en cours d'exécution, le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural atteindra 95%. Cependant, malgré tous les efforts déployés, la population fortement dispersée et parmi la plus démunie, restera non desservie. En outre, le taux de desserte restera variable entre les régions : 89% pour la région nord, 95% pour la région centre et 98% pour la région sud. Les projets sectoriels PISEAU I et II ont appuyé le Gouvernement à se désengager de la stratégie de l'offre d'eau pour adopter la stratégie à long terme de gestion de la demande. Pour répondre à cette demande, le Gouvernement a relevé les seuils d'intervention en milieu rural, comme suit : (i)

800 TND/hab pour les systèmes classiques de réhabilitation ; (ii) 1 250 TND/hab pour la réhabilitation de systèmes complexes ; et (iii) 1 500 TND pour les nouveaux systèmes d'AEP. C'est un très grand effort pour parvenir à l'accès universel à l'eau potable, si l'on compare ces chiffres avec la moyenne africaine qui est de 55\$/hab, soit environ 76 TND/hab, avec des maxima atteignant 250\$/hab, soit 346 DTN/hab. Ainsi, le financement de la Banque permettra de satisfaire les besoins en eau potable des populations rurales concernées (à raison d'au moins 50 l/hab/j), d'abreuver le cheptel et éventuellement d'arroser les plantations pendant les périodes de sécheresse. Tous les édifices publics (écoles, dispensaires, etc.) seront branchés afin de créer un environnement sanitaire et d'hygiène qui intègre tous les usagers de l'eau dans les zones concernées.

5. Valeur ajoutée de la Banque. Le renforcement de l'accès à l'eau potable est une priorité pour la Tunisie. Longtemps absente du secteur (de 1997 à 2008), la Banque souhaite aider ce pays à renforcer l'efficacité de la gestion du secteur, à travers : (i) le financement des ouvrages d'eau potable ; (ii) l'appui à faire face au stress hydrique par la mise place d'une stratégie de mobilisation des ressources en eau non conventionnelles ; (iii) le renforcement du système national sur l'eau (SINEAU) ; et (iv) l'appui aux structures de gestion du sous secteur de l'AEP rurale pour assurer la pérennité du service. Le présent programme d'AEP rurale qui consolide et complète celui en cours, à savoir PISEAU II, permettra à la Banque d'être un des acteurs majeurs de ce sous secteur. En finançant l'appui institutionnel indispensable à la DGGREE et aux CRDA, cette opération permettra à ces structures d'apporter aux structures de gestion à la base des systèmes d'AEP rurale, toute l'assistance technique administrative, financière et comptable indispensable à leur bon fonctionnement.

6. Gestion des connaissances. L'AEP en milieu rural en Tunisie se heurtera à des contraintes de toute nature (rareté et dégradation des ressources en eau, difficulté d'accès et dispersion de la population, coût d'investissement et d'exploitation de plus en plus élevés et capacité limitée des bénéficiaires). Ces contraintes représentent des défis que le Gouvernement tunisien est amené à relever en s'appuyant sur une approche orientée vers la demande où les bénéficiaires sont impliqués dans l'ensemble du processus d'identification, de décision, d'exécution et d'exploitation, ce qui renforce le savoir faire et les connaissances en vue d'une meilleure maîtrise de la problématique de l'eau potable en milieu rural par la Banque et par le pays. Le système de suivi évaluation déjà en place grâce au projet PISEAU II, permettra la capitalisation et le partage des connaissances qui seront acquises dans le cadre de l'AEPR.

CADRE LOGIQUE AXÉ SUR LES RÉSULTATS

PAYS ET TITRE DU PROGRAMME :	Tunisie – programme d'alimentation en eau potable en milieu rural (AEPR)
BUT DU PROGRAMME :	Améliorer le niveau d'accès à l'eau potable dans les zones rurales démunies.

CHAÎNE DES RÉSULTATS		INDICATEURS DE PERFORMANCE		MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
		Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence	Cible	
IMPACT	Conditions de vie des populations rurales tunisiennes améliorées.	1) Taux d'accès moyen à l'eau potable en milieu rural	1) 95% en 2011	1) 98% en 2016	<p>Risques Renforcement du stress hydrique du fait des sécheresses extrêmes ou de la surexploitation des ressources; Manque d'assainissement sur une longue durée qui pourrait entraîner la dégradation des conditions sanitaires et d'hygiène. Lenteurs dans le programme de renforcement des capacités des structures de gestion d'AEP en milieu rural, financé par la Banque</p> <p>Mesures d'atténuation Accélération des études de mobilisation de ressources en eau supplémentaires non conventionnelles ; Mise en œuvre des conclusions des études sur l'eau et l'assainissement ; et intensification de l'utilisation de la GIRE Identifier les goulots d'étranglement de l'exécution du programme « appui aux GDA » et accélérer la mise en œuvre</p>

EFFETS	<p>Amélioration de l'accès à l'AEP;</p> <p>Mobilisation et exploitation rationnelle des ressources en eau</p>	<p>- Populations desservies pour l'eau potable</p> <p>-Amélioration de la desserte</p> <p>-Amélioration du taux de consommation</p> <p>-Augmentation du nombre de structures de gestion des systèmes d'AEP en milieu rural performantes (selon les critères du MAE)</p>	<p>99 000 personnes disposent de 10l/hab/j en 2011</p> <p>-249 191 personnes ne disposent pas suffisamment d'eau potable en 2011</p> <p>-60% des structures de gestion d'AEP en milieu rural assurent un taux de recouvrement >=à 80%</p> <p>-60% des structures de gestion d'AEP en milieu rural assurent le programme de l'entretien préventif établi</p>	<p>- 99 000 personnes supplémentaires, disposent d'au moins 50l/hab/j en 2 016;</p> <p>-249 191 personnes améliorent leurs taux de consommation qui passent de 10l/hab/j en 2011 à 50 l/hab/j en 2016 d'une façon continue</p> <p>- 90% des structures de gestion d'AEP en milieu rural assurent un taux de recouvrement >= à 80% en 2016</p> <p>-75% des structures de gestion d'AEP en milieu rural assurent le programme de l'entretien préventif établi</p>	<p><u>Sources:</u> Rapports du MAE, des structures de gestion des systèmes d'AEP rurale ; Rapports annuels de l'INES (indicateurs d'infrastructures).</p>	
---------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

PRODUITS	<p>Composante A</p> <p>1) Développement des infrastructures d'AEP ;</p>	<p>1.1) Réalisation de nouveaux systèmes d'AEP ;</p> <p>1.2) Réhabilitation de systèmes d'AEP classiques</p> <p>1.3) réhabilitation de Systèmes d'AEP complexes ;</p> <p>1.4) Amélioration des conditions de desserte autour des axes de transfert ;</p>	<p>1.1) 161 nouveaux systèmes d'AEP réalisés;</p> <p>1.2) 150 systèmes d'AEP classiques sont réhabilités;</p> <p>1.3) 7 systèmes d'AEP complexes sont réalisés ;</p> <p>1.4) Autour de 3 axes de transfert (Bizerte, Jendouba et Kairouan) les conditions de desserte en eau potable sont améliorées.</p>	<p>Sources: Rapports d'activités du MAE.</p> <p>Rapports de réception des travaux. Rapports d'activités des ONG et Associations.</p> <p>Rapports de supervisions de la Banque.</p> <p>Revue à mi-parcours.</p> <p>Rapports d'audit. Rapports de formation.</p>	<p>Risques</p> <p>Manque d'intérêt des entreprises capables pour les petits marchés et/ou cumul excessif de marchés pour des entreprises de faibles capacités;</p> <p>Insuffisance de moyens humains des CRDA</p> <p>Mesures d'atténuation</p> <p>Allotissement convenable des travaux pour favoriser la concurrence, clause spéciale dans le dossier d'appel d'offres qui limite le nombre de marchés d'une entreprise en fonction de ses capacités ;</p> <p>Engagement du Gouvernement à recruter en priorité, dans le cadre du programme national de recrutement, le personnel supplémentaire recommandé par le programme, pour les Arrondissements GR des CRDA</p>
	<p>Composante B</p> <p>2) Appui institutionnel</p>	<p>2.1) Assistance technique de l'Administration aux structures de gestion d'AEP en milieu rural dans le domaine de la gestion technique, administrative et financière;</p> <p>2.2) Renforcement des capacités de la DGGREE et des CRDA dans les métiers de l'eau ;</p> <p>2.3) Renforcement des capacités de la DGGREE des CRDA en moyens humains et en moyens roulants;</p>	<p>2.1) 161 Unités de gestion des systèmes d'AEP en milieu rural sont constituées et leurs personnels formés ;</p> <p>2.2) 100 personnes issues de la DGGREE et des CDRA formées</p> <p>2.3) Recrutement de 20 Ingénieurs/Techniciens du Génie rural pour les CRDA, recrutement d'un comptable contractuel, recrutement d'une secrétaire contractuelle au niveau de la DGGREE et Acquisition de 20 véhicules pour les CRDA.</p>		
	<p>Ressources</p> <p>Prêt BAD : 85,21 millions d'UC</p> <p>Contribution Gvt. : 5,60millions d'UC</p>				

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION DU GROUPE DE LA BANQUE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT UN PROGRAMME DE PRÊT À LA TUNISIE POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL (AEPR)

La Direction soumet le présent rapport et sa recommandation concernant une proposition de prêt de 85,21 millions d'UC au Gouvernement de la Tunisie pour le financement du programme d'alimentation en eau potable en milieu rural (AEPR) en Tunisie.

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du programme avec la stratégie et les objectifs du pays

Le présent programme s'inscrit dans le cadre du XIIème Plan d'Alimentation en Eau Potable en Milieu Rural 2010 – 2014 et son prolongement en 2015 - 2016 qui permettront d'atteindre un taux de desserte de 98% à la fin de 2016. Ce XIIème Plan est lui-même conforme au XIIème Plan de Développement Economique et Social du pays. L'intervention est une continuation de la politique nationale visant la généralisation de l'accès à l'eau potable, notamment dans les zones les plus déshéritées de 20 gouvernorats sur les 24 que compte le pays. Elle répond à la stratégie du pays d'intégrer le monde rural dans le processus de développement économique et social. Il permettra de relever les défis liés à la raréfaction des ressources hydrauliques par la fourniture satisfaisante d'eau potable à des régions caractérisées par des difficultés d'accès, des conditions climatiques rudes et des irrégularités de disponibilité de ressources. Le Gouvernement tunisien a adressé une première requête à la Banque en juin 2010. Le caractère prioritaire du programme a été confirmé par le nouveau Gouvernement de transition mis en place après la révolution qu'a connue le pays en janvier 2011, et les composantes ont été recadrées à travers une deuxième requête datant de juillet 2011. De toute évidence, l'AEPR est une réponse aux préoccupations de la révolution du fait qu'elle concerne spécifiquement les populations des zones rurales les plus déshéritées et défavorisées. En effet, l'accès à une eau potable de qualité et de quantité suffisantes aura un impact sur : (i) la santé de ces populations par la réduction des risques de maladies hydriques, (ii) l'éducation notamment des filles qui sera caractérisée par un accroissement de la fréquentation scolaire, (iii) la diminution des corvées d'eau et la valorisation du temps libéré dans des activités valorisantes, (iv) la création d'emplois à la fois durables (renforcement des capacités humaines des structures de gestion des systèmes d'alimentation en eau potable en milieu rural) ou temporaires durant la phase de mise en œuvre (bureaux d'études, entreprises, ONG), (v) des opportunités d'emplois futurs en mettant en place les conditions nécessaires au développement du tourisme dans ces zones et (vi) enfin la fixation des populations dans leur terroir en améliorant les conditions de vie et les opportunités économiques des populations bénéficiaires.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 Le programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'intervention de la Banque en Tunisie qui avait été définie dans le DSP 2007-2011, notamment le pilier N°2 : modernisation des infrastructures ; et le pilier N°3 : Développement du capital humain. Il s'inscrit également dans le cadre des orientations de la Banque pour le secteur de l'eau et s'intègre parfaitement

dans l'esprit et la lettre du programme RWSSI, qui s'applique aux pays disposant d'une politique et d'une stratégie en matière d'eau potable et d'un programme, comme c'est le cas de la Tunisie. Cette nouvelle intervention poursuit le processus déjà entamé avec le Projet d'Investissement dans le Secteur de l'Eau – 2^{ème} phase (PISEAU II) cofinancé par la Banque et en cours de réalisation. PISEAU II couvre la période 2009-2013, comporte une composante d'AEP en milieu rural et touche environ 98 000 habitants. Dans ce cadre, la Banque finance le renforcement des Groupements de Développement Agricole (GDA) pour le volet eau potable, pendant que l'AFD finance celui des GDA d'Irrigation. Dans la logique de la continuité, il est normal que la Banque contribue davantage au financement des infrastructures d'eau potable à travers le programme AEPR ce qui renforcera et complètera les acquis de PISEAU.

1.2.2 L'AEPR ne comporte pas, pour l'instant, de volet « assainissement » car des études sont en cours pour: (i) définir la meilleure stratégie d'intervention en milieu rural surtout pour les communes de moins de 10 000 habitants, sur financement de la Banque ; et (ii) procéder au diagnostic du sous secteur de l'assainissement et à la réalisation d'une étude institutionnelle de l'Office national de l'Assainissement (ONAS) grâce au financement de l'AFD. A l'issue de ces études, il est attendu une meilleure visibilité du sous secteur de l'assainissement des eaux usées en milieu rural, ce qui est de nature à favoriser les investissements physiques. En attendant, l'AEPR permettra d'approvisionner en eau potable 348 191 ruraux dans vingt gouvernorats.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 Le Plan Quinquennal de développement économique et social constitue, pour la Tunisie, le principal cadre de référence pour les interventions du Gouvernement et de ses partenaires au développement. Sous la responsabilité du Ministère de la Planification et de la Coopération Internationale (MPCI), des mécanismes de coordination et de synergie sont mis en place à l'occasion du lancement officiel de chaque Plan Quinquennal de développement ; ils sont destinés à canaliser et coordonner les financements extérieurs. En dehors de ces périodes, la coordination s'effectue de manière ad-hoc et selon les secteurs. En effet, quelques tentatives de formalisation du cadre de coordination pour le secteur de l'eau ont été initiées, mais n'ont pas réellement montré leur efficacité jusqu'à ce jour. Il s'agit notamment de tentatives de mise en place de Groupes de coordination thématiques, initiés en 2005, sous la houlette de l'Union Européenne. Néanmoins, les modalités pratiques de coordination s'effectuent sous forme de financements conjoints, d'harmonisation des procédures, d'échanges d'informations et de consultations entre les partenaires concernés par les secteurs et/ou les interventions similaires.

1.3.2 L'harmonisation entre les bailleurs de fonds est très avancée lorsqu'il s'agit de cofinancements. Les appuis budgétaires représentent un cas unique de programme totalement harmonisé entre la Banque et deux autres cofinanciers (Banque mondiale- BM et Union Européenne -UE). Ils sont fondés sur des matrices de mesures communes, des conditions de décaissement communes, des missions conjointes et de fait, des positions concertées. Le projet PISEAU II est un autre exemple de réussite de coordination des bailleurs dans le cadre d'un programme, car les procédures en matière d'acquisitions ont été harmonisées avec les

deux autres cofinanciers (BM et Agence Française de Développement – AFD) et ce, sur la totalité du cycle du projet.

1.3.3 L'intervention des différents bailleurs de fonds s'intègre dans le cadre des différents plans quinquennaux de développement et en général, les créneaux d'intervention de chaque bailleur sont définis par le MPCFI.

Tableau 1.1 : Financement du sous-secteur de l'AEP rurale

Secteur ou sous-secteur*	Importance		
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre
Eau potable en milieu rural			
Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles (moyenne) **			
	Gouvernement	Bailleurs de fonds	
Année	[millions UC]	[millions UC]	
2006	23,04	64,53	L
2007	22,90	54,55	:
2008	38,84	25,05	
2009	48,60	58,81	
2010	42,14	60,46	
Total	175,52	263,40	
Niveau de la coordination de l'aide			
Existence de groupes de travail thématiques			[Non]
Existence d'un programme sectoriel global			[Oui]
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide***			[M]****

*le plus approprié ** Années [aa1 à aa2] *** pour ce secteur ou sous-secteur

**** L : Chef de file; M : membre (non chef de file); Aucun : aucun rôle

1.3.4 Les principaux bailleurs de fonds du sous-secteur de l'eau potable en milieu rural sont la Banque Mondiale, l'Union Européenne, la Banque Japonaise pour la Coopération Internationale (JBIC), l'Agence Française de Développement, le Groupe de la Banque Africaine de Développement, La Banque Allemande pour la Coopération Technique (KfW), le PNUD, les Fonds Arabes de Coopération (Saoudiens et Koweïtiens).

II. Description du programme

2.1 Composantes du programme

Tableau 2.1 : Composantes du programme

Nom des composantes	Coût estimatif (millions d'UC)	Description des composantes
A. Développement des infrastructures d'AEP	85,21	<p>Cette composante, qui concerne la fourniture et la pose de systèmes d'alimentation en eau potable, a été subdivisée en sous composantes, en fonction de la nature et de la complexité des travaux. On distingue :</p> <p><i>A.1 Réalisation de nouveaux systèmes d'AEP</i> : Aménagement et équipement de points d'eau visant une population non encore desservie de l'ordre de 99 548 habitants ;</p> <p><i>A.2 Amélioration des conditions de desserte autour des axes de transfert</i> : Cette composante s'adresse aux zones rurales dépourvues de ressources en eau suffisantes en quantité et en qualité moyennant la réalisation de programmes d'AEP autour des axes de transfert de la SONEDE de Bizerte, Jendouba et Kairouan. La population bénéficiaire sera de l'ordre de 24 453 habitants ;</p> <p><i>A.3 Réhabilitation des systèmes classiques en exploitation</i> : Remise en état d'anciens systèmes d'AEP par l'amélioration de la qualité de l'eau, la normalisation des équipements de pompage et de régulation, l'intensification des points de desserte et la remise en état des ouvrages de génie civil. La population visée est de 194 524 habitants.</p> <p><i>A.4 réhabilitation des systèmes complexes à transférer à la SONEDE</i> : Cette sous composante concerne la réalisation des travaux des systèmes d'alimentation en eau potable dont la gestion dépasse les capacités des structures de gestions des systèmes d'AEP rurale et qui doivent être transférées à la SONEDE. La population visée est de 29 666 habitants.</p>
B. Appui institutionnel	5,60	<p>Cette composante vise le renforcement des capacités et moyens des principaux acteurs impliqués dans la mise en œuvre du programme, notamment, la DGGREE et les CRDA. Elle se subdivise comme suit :</p> <p>B.1 Les études d'APD et d'exécution ;</p> <p>B.2 L'assistance technique aux CRDA pour la surveillance et le contrôle des travaux ;</p> <p>B.3 L'acquisition de moyens roulant pour la DGGREE et les CRDA (soit 20 véhicules) ;</p> <p>B.4 La formation des cadres de la DGGREE et des CRDA (il est prévu la formation d'environ une centaine de personnes dans l'étude de programmes, le traitement de la qualité des eaux, la gestion des réseaux, la régulation, la télégestion.</p>

2.2 Solution technique retenue et solutions de substitutions étudiées

2.2.1 Dans le cadre de la préparation du programme d'AEPR, les services techniques du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAE) procèdent à l'étude diagnostique des systèmes d'alimentation en eau potable à réhabiliter ainsi qu'aux études de faisabilité et d'avant projets sommaires pour les nouveaux systèmes à construire. Pour le sous programme de l'année 2012, la DGGREE a finalisé un ensemble d'études, suite à la demande responsable des populations, et les sous projets issus de ces études seront présentés au Gouvernement en fin d'année pour le budget 2012. L'examen des différentes solutions techniques acceptables a été faite au cas par cas afin de définir à chaque fois, la ressource en eau à mobiliser, la nature et la dimension des travaux à réaliser, en tenant compte de la demande responsable des populations et de la capacité de mise en œuvre des organes décentralisés de maîtrise d'ouvrages.

2.2.2 Ainsi, pour l'année 2012, il est prévu la réalisation de 33 nouveaux systèmes d'AEP, 32 réhabilitations de systèmes simples en exploitation et 1 système complexe à transférer à la SONEDE. Au cas par cas, la DGGREE a eu à examiner la source d'eau la mieux appropriée pour alimenter chaque localité donnée : forage, puits de surface, piquage sur le réseau de la SONEDE ou réalisation d'une station de traitement des eaux pour la potabilisation de la ressource en eau disponible. En outre, selon le choix des populations, la distribution se fait par bornes fontaines ou branchements individuels. Parmi les solutions techniques retenues, un cas spécifique mérite d'être mentionné, du fait de sa singularité, c'est le choix de réaliser une station de traitement compacte plus efficiente et plus fiable pour les petites localités et d'exécution plus rapide, en lieu et place d'une station de traitement des eaux conventionnelle d'usage à la SONEDE. Cette station sera réalisée dans la Délégation de Sejnene- Gouvernorat de Bizerte.

Tableau 2.2 : Exemples d'alternatives étudiées et raisons de leur rejet

Nom de l'alternative	Brève description	Raisons du rejet.
<u>A Sejnene</u> (Gouvernorat de Bizerte) Utilisation d'une station de traitement des eaux conventionnelles	La station sera constituée de différents modules indépendants	Cette station occupe beaucoup d'espace, consomme davantage d'énergie et elle est moins efficiente à l'exploitation que la station compacte surtout pour les petites localités, comme c'est le cas de Sejnene
<u>A Chebaâne</u> (Gouvernorat de Zaghuan) Fonctionnement en refoulement/distribution	Renforcer la production et continuer à fonctionner en refoulement/distribution, avec le même réservoir de faible capacité	N'améliore pas la qualité du service et conduit au débordement fréquent du réservoir pendant la faible demande et au manque d'eau pendant les périodes de pointes, beaucoup moins efficiente que la séparation du refoulement et de la distribution et la construction d'un réservoir de plus grande capacité
<u>A Ain Kisiba</u> (Gouvernorat d'El Kef) Une seule conduite de refoulement	Il s'agit de refouler l'eau à partir du forage par une seule conduite de refoulement	Nécessite l'utilisation de trois brises-charges pour alimenter les cinq étages de distribution et consomme plus d'énergie par rapport à deux conduites d'adduction

2.3 Type de programme

Il s'agit d'un programme d'investissement sectoriel qui doit contribuer à la réalisation du Plan national pour l'alimentation en eau potable 2012 – 2014 et son prolongement en 2015-2016, en milieu rural. Les zones bénéficiaires et les montants des investissements sont déterminés sur une base annuelle et les choix se font selon des critères d'éligibilité bien définis au sein du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement (MAE) à l'issue d'un processus entièrement participatif. L'AEPR doit permettre de passer d'un taux d'accès en fin 2011 estimé à 95% à un taux d'accès de 98% pour la population rurale tunisienne. Chaque année, la DGGREE procède à des études de faisabilité et d'APS financées sur fonds propres pour élaborer un sous programme annuel à exécuter l'année suivante, dont le budget est voté en fin d'année et mis en place en début d'année suivante. Les fonds des bailleurs viennent compléter la participation du Gouvernement dans ce budget. Depuis plus de deux décennies, la DGGREE procède ainsi et a mis en œuvre différentes opérations dont PISEAU I et notamment PISEAU II où la contrepartie des bailleurs cofinanciers est un « pot commun ».

2.4 Coûts estimatifs et dispositifs de financement

2.4.1 Le coût total du programme Hors taxes et Hors Droits de Douanes est de 200,96 millions de dinars tunisiens (TND), soit environ 90,81 millions d'UC. Le coût du programme par composante est donné dans le tableau 2.3 ci-dessous.

Tableau 2.3 : Résumé des coûts du programme par composante

Composantes	Millions de TND			Millions UC			% du
	DEV.	ML	Total	DEV.	ML	Total	total
A.DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AEP	137,35	22,99	160,34	62,06	10,39	72,45	93,51
B. APPUI INSTITUTIONNEL		10,57	10,57	-	4,78	4,78	6,49
Total Coût de base	137,35	33,56	170,91	62,06	15,17	77,23	100
Imprévus physiques	13,74	3,35	17,09	6,21	1,52	7,73	
Provisions pour inflation	9,61	3,35	12,96	4,34	1,51	5,85	
Coût total du programme	160,70	40,26	200,96	72,61	18,20	90,81	

Le coût du programme par catégorie de dépenses est donné dans le tableau 2.4 ci-dessous.

Tableau 2.4 : Coût par catégorie de dépenses

Catégories des dépenses	Millions de TND			Millions UC			% en
	DEV.	ML	Total	DEV.	ML	Total	Dev.
Travaux	109,88	23,43	132,31	49,65	10,14	59,79	82,79
Biens	27,47	1,30	28,77	12,41	0,59	13,00	95,46
Services	-	9,83	9,83	-	4,44	4,44	0
Total Coût de base	137,35	33,56	170,91	62,06	15,17	77,23	
Imprévus physiques	13,74	3,35	17,09	6,21	1,52	7,73	
Provision pour hausse des prix	9,61	3,35	12,96	4,34	1,51	5,85	
Coût total du programme	160,70	40,26	200,96	72,61	18,20	90,81	

Tableau 2.5 : Sources de financement

Sources de financement	en millions TND			en millions D'UC			%
	DEV	ML	TOTAL	DEV	ML	TOTAL	
BAD	160,70	27,78	188,48	72,61	12,60	85,21	93,83
GOVERNEMENT	-	12,48	12,48	-	5,60	5,60	6,17
TOTAL	160,70	40,26	200,96	72,61	18,20	90,81	100

2.4.2 Le programme bénéficiera d'un prêt BAD de 188,48 millions de TND (environ 85,21 millions d'UC) soit 93,83% du coût total Hors Taxes et Droits de Douanes. La Banque financera 100% des coûts en devises, soit 72, 61 millions d'UC et 69,23% des coûts en monnaie locale, soit 12,60 millions d'UC. Le Gouvernement tunisien contribuera en monnaie locale à hauteur de 12,48 millions de TND (environ 5,60 millions d'UC), soit 6,17% du coût total en hors taxes et droits de douanes. Cette contribution de la Banque n'est pas en accord avec « la règle de 50% de participation de la Banque et 50% de contribution du pays BAD emprunteur ». La Tunisie fait face à une conjoncture économique de faible croissance économique due à différents facteurs parmi lesquels l'impact prononcé de la crise libyenne et la baisse des revenus attendus des secteurs clés, notamment le tourisme. Par conséquent, le pays éprouve de grandes difficultés budgétaires résultant de la baisse des revenus d'une part et de l'augmentation des demandes socio-économiques suite à la révolution, d'autre part. En outre, la récente dégradation de la notation de la dette souveraine de la Tunisie, contribue à rendre plus onéreux l'accès, par le pays, aux financements extérieures. Tous ces facteurs rendent difficiles une contribution financière élevée de la Tunisie au financement de ses projets de développement dont celui d'Alimentation en eau potable en milieu rural (AEPR).

2.4.3 Le calendrier des dépenses prévues dans le cadre du programme se présente comme suit :

Tableau 2.6 : Calendrier des dépenses par composante

COMPOSANTES	Coût total en millions d'UC					
	2012	2013	2014	2015	2016	Total
A. DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES D'AEP	15,34	19,88	18,37	19,28	12,34	85,21
B. APPUI INSTITUTIONNEL	1,10	1,30	1,15	1,27	0,78	5,60
COUT TOTAL	16,44	21,18	19,52	20,55	13,12	90,81

2.5 Zone et bénéficiaires visés

2.5.1 Le programme couvrira 20 des 24 Gouvernorats que compte la Tunisie, avec une population totale de 348 191 habitants. Ces Gouvernorats sont les suivants : Ariana, Béja, Ben Arous, Bizerte, Gabès, Gafsa, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kef, Mahdia, Manouba, Médinine, Nabeul, Sfax, Sidi Bouzid, Siliana, Sousse, Tataouine et Zaghouan. Seuls les Gouvernorats de Tunis, de Monastir, de Tozeur et de Kébili ne sont pas concernés, car alimentés aussi bien en milieu urbain que rural uniquement par la SONEDE, l'opérateur en milieu urbain et le taux de desserte dans ces Gouvernorats est de 100% pour le milieu urbain

comme pour le milieu rural. Le taux de desserte moyen en milieu rural devrait atteindre 95% en fin 2011.

2.5.2 Le programme s'adresse aux populations rurales parmi les plus déshéritées du territoire national, dont l'isolement et la dispersion ne permettent pas un accès aisé à l'eau potable, pour des coûts raisonnables ou qui bénéficient de systèmes d'eau potables actuellement non fonctionnels. Afin d'améliorer leur situation, le Gouvernement a rehaussé le seuil admissible d'intervention pour les investissements tel qu'il suit : (i) 800 TND/hab pour les systèmes classiques de réhabilitation ; (ii) 1 250 TND/hab pour la réhabilitation de systèmes complexes ; et (iii) 1 500 TND pour les nouveaux systèmes d'AEP. C'est un très grand effort pour parvenir à l'accès universel à l'eau potable, si l'on compare ces chiffres avec la moyenne africaine qui est d'environ 55\$/hab, soit 76 TND/hab, avec un maxima de 250\$/hab, soit 346 DTN/hab. Le programme permettra de satisfaire les besoins en eau potable des populations rurales concernées (à raison d'au moins 50 l/hab/j) moyennant des branchements individuels, d'abreuver le cheptel et éventuellement d'arroser les plantations pendant les périodes de sécheresse. Tous les édifices publics (écoles, dispensaires, etc.) seront branchés afin de créer un environnement sanitaire et d'hygiène qui intègre tous les usagers de l'eau dans les zones concernées.

2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre

2.6.1 La participation de la population se situe à deux niveaux : (i) la participation directe au niveau local à l'identification, l'orientation des investissements du programme ; (ii) la participation à la gestion des systèmes d'alimentation en eau potable rurale et cela, par la prise en charge de la gestion, de l'entretien et du fonctionnement de ces systèmes par les GDA institués.

2.6.2 Cette expérience en matière de gestion participative de l'eau, généralisée depuis la fin des années 80, a contribué sensiblement à alléger les charges de l'Etat et à déclencher l'émergence des organisations de base locales qui constituent aujourd'hui d'importants acteurs de développement local. L'amorce d'un processus de co-responsabilisation et de consolidation de l'organisation des groupes cibles (les GDA) à travers des organes plus représentatifs et plus performants en termes d'initiatives locales, de transfert effectif de la prise en charge du fonctionnement et de la maintenance, constitue le fondement des actions de développement à la demande. Un programme de pérennisation des structures décentralisées en charge de la gestion des systèmes d'eau potable a été entamé dans le cadre d'un financement de la Banque et devra donner les mécanismes et les outils nécessaires pour garantir la durabilité. Le processus de responsabilisation des membres de ces structures et l'instauration d'un système d'encouragement et d'appréciation de la performance constituera des atouts pour une évolution favorable des comportements des populations dans le développement et la pérennisation des infrastructures d'AEP. Ce processus est prévu s'achever d'ici mi- 2012.

2.7 Prise en considération de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du programme

2.7.1 Celui-ci a bénéficié dans sa conception des leçons apprises par la Banque et le Gouvernement tunisien dans le cadre de la mise en œuvre de programmes de développement local (éducation, santé et énergie) , des projets PISEAU I et PISEAU II et des différentes études diligentées par le Gouvernement pour améliorer la performance du secteur de l'eau potable et de l'assainissement et assurer la pérennité des systèmes d'alimentation en eau potable. Ainsi, il ressort, des leçons tirées de l'expérience de la Banque, la nécessité de : (i) surseoir au volet « assainissement » en attendant le résultat des études en cours ; (ii) renforcer l'approche participative et la décentralisation de la gestion des sous programmes pour en assurer la célérité d'exécution et la pérennité d'exploitation ; (iii) procéder au renforcement des capacités institutionnelles aussi bien de la gestion de l'exécution que du système de suivi-évaluation en place avec la participation des organes déconcentrés de l'Administration et des populations à travers les structures décentralisées de gestion des systèmes d'AEP ; (iv) l'utilisation des procédures de passation des marchés de la Banque.

2.7.2 Plusieurs acquis des programmes PISEAU I et II ont été réflétés dans la conception du programme : (i) la gestion durable des ressources en eaux souterraines à travers l'implication des structures décentralisées de gestion des systèmes d'AEP pour suivre le niveau des nappes afin d'éviter toute surexploitation ; (ii) le renforcement des capacités (administratives, techniques et financières) de ces structures à travers celui des CRDA et de la DGGREE qui ont pour mission de leur fournir l'assistance technique; (iii) l'amélioration du suivi-évaluation et l'utilisation de la revue à posteriori pour éviter les lenteurs aussi bien du côté tunisien que de celui de la Banque; (iv) l'utilisation du compte spécial entre autres méthodes de décaissement; (v) l'exécution des marchés d'énergie par des entreprises privées agréées par la Société Tunisienne d'Electricité et de Gaz (STEG) sous la supervision de cette dernière ; (vi) l'utilisation des dossiers-types de la Banque mondiale pour les acquisitions, dossiers types utilisés dans le cadre des programmes PISEAU I et II et qui sont acceptables par la Banque et auxquels les CRDA sont familiarisés; et (vii) une clause spécifique sur les marchés en cours d'exécution par les entreprises soumissionnaires, pour éviter d'attribuer un nombre de marchés excédant leur capacité, comme cela a été le cas dans le programme d'appui à l'enseignement secondaire financé par la Banque.

2.8 Principaux indicateurs de performance

2.8.1 les principaux indicateurs de performance issus du cadre logique du programme sont : (i) le nombre de systèmes d'AEP construits ou réhabilités ; (ii) la consommation moyenne annuelle des populations desservies par les systèmes d'AEP créés ou réhabilités ; (iii) le nombre de personnes formées aux techniques de l'eau ; (iv) le nombre de structures décentralisées en charge de la gestion des systèmes d'AEP pleinement performantes selon les critères établis par le MAE ; et (v) le nombre de personnes recrutées.

2.8.2 Pour assurer le suivi et l'évaluation de ces indicateurs, on s'appuiera sur e le système de suivi-évaluation mis en place dans la zone du programme par PISEAU II et la situation de référence sera élaborée dès le lancement de l'AEPR en 2012. Ce système s'intéressera aussi

bien aux indicateurs pour l'eau potable prévus dans PISEAU II que des nouveaux indicateurs complémentaires prévus dans l'AEPR..

III. FAISABILITÉ DU PROGRAMME

3.1 Performance économique et financière

3.1.1 L'AEPR se compose essentiellement de systèmes dispersés à implanter dans des zones difficiles sur le plan technique, institutionnel et social. Le projet est censé toucher les populations parmi les plus démunies dont la disposition à payer le service de l'eau est à peine suffisante pour assurer l'entretien et la maintenance des infrastructures. Par conséquent, le programme ne sera pas rentable sur le plan financier. Toutefois, sur le plan économique, les avantages sont évidents et seront perceptibles à travers l'amélioration de la qualité de vie, la diminution du budget de la santé, l'économie du temps consacré à la collecte de l'eau et le gain des journées travaillées et de scolarisation. Sur la base d'hypothèses prudentes et une quantification de certains avantages (surplus du consommateur, estimation de la corvée de la collecte d'eau, économie sur le budget de la santé), le TRE s'élèvera à 20.5% et la valeur actuelle nette à 103.6 millions de DT. Ces indicateurs seraient encore plus élevés s'il était possible de quantifier d'autres avantages tels que les journées de travail et de scolarisation gagnés de l'impact sur l'amélioration de la qualité de vie des populations rurales.

Autres avantages socio-économiques

3.1.2 L'alimentation en eau potable des localités concernées par le programme permettra de réduire les sources de maladies liées à l'insalubrité de l'eau consommée. Les taux de mortalité infantile liés aux maladies d'origine hydrique seront amenés à baisser dans la zone concernée. Par ailleurs, l'accès à un système d'alimentation en eau potable de proximité réduira les conditions pénibles des corvées d'approvisionnement qui prévalent actuellement et où les femmes sont contraintes de passer une demi-journée pour aller chercher de l'eau. Le gain de temps occasionné permettra aux femmes de participer davantage aux activités génératrices de revenus et d'accroître ainsi la productivité des ménages. En outre, les revenus qui seront distribués aux employés (main d'œuvre locale) aux opérateurs économiques nationaux et aux acteurs du secteur informel pendant l'exécution des travaux, participeront à la réduction de la pauvreté dans ces localités.

3.2 Impact environnemental et social

Environnement

3.2.1 Le programme est classé en catégorie environnementale 2 et a fait l'objet d'un PGES en 2010 préparé par les CRDA. Son résumé a été publié sur le site de la Banque. L'AEPR comprend deux composantes dont la mise en œuvre nécessite des interventions physiques de petites et moyennes envergures ; elles ne présentent pas d'impacts particuliers sur l'environnement biophysique et humain. Aucun effet notable sur la biodiversité, les ressources naturelles et les zones de sauvegarde n'est prévu. Le programme aura globalement des retombées socio-économiques largement positives vis-à-vis de la population bénéficiaire.

3.2.2 Sa mise en œuvre permettra l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de salubrité en milieu rural ; il contribuera à la réduction de l'indice de pauvreté qui devra atteindre 2% en 2015 et à la baisse du niveau de vulnérabilité des zones concernées. En termes d'impacts négatifs, le programme a un potentiel d'impacts négatifs temporels, localisés, très limités, facilement maîtrisables et sera atténué par les mesures faisant l'objet du Plan de Gestion Environnementale et Sociale. Leur mise en œuvre sera suivie par les services concernés des CRDA ayant acquis une large expérience en la matière.

Changement climatique

3.2.3 La Communication Initiale de la Tunisie à la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques élaborée en octobre 2001 stipule selon les prévisions, qu'au-delà de 2025, le pays serait en situation de stress hydrique (moins de 500 m³/hab./an). Les récents constats confirment que le pays connaît déjà ce stress hydrique, et la dotation moyenne en ressources en eau est de 480 m³/an. Les nappes phréatiques du Nord et du Centre présentent déjà des signes de dégradation. Les ressources en eaux superficielles sont affectées par les perturbations climatiques liées au régime de la pluie et de l'évaporation. Les ressources provenant des nappes profondes pour le secteur Sud souffrent d'une qualité médiocre (à cause de la salinité) et d'une baisse du niveau piézométrique. Le programme s'intègre parfaitement à la stratégie d'adaptation de la Tunisie qui est basée sur un système de veille climatologique et le renforcement du programme de gestion des ressources en eau dont s'est doté le pays depuis plus d'une décennie.

Genre

3.2.4 L'approvisionnement en eau potable est attribué à près de 50% dans les zones rurales du Nord et du centre, aux femmes et aux jeunes filles de 7 à 25 ans. Selon les sources, les femmes supportent une charge journalière moyenne d'environ 2 heures. Dans la zone du programme où plusieurs localités sont éparses et isolées, ce temps peut atteindre une demi-journée. L'AEPR permettra un gain et une valorisation du temps des femmes au foyer pour développer d'autres activités et se consacrer davantage au suivi des enfants. Les jeunes filles disposeront de plus de temps pour leur formation ou s'inscrire davantage dans le milieu associatif. En effet, la dynamique du mouvement associatif féminin qui s'est traduit par l'obligation d'un quota de femmes aux élections de l'assemblée constituante courant 2011 mettra plus les femmes en contact direct avec la gestion des services d'AEPA en milieu rural. Les maladies infectieuses associées à l'hygiène personnelle touchant en particulier les femmes telles la candidose diminueront, selon les sources, de près de 90% grâce à la présence permanente d'eau.

Social

3.2.5 Les orientations stratégiques de la Tunisie en matière de développement économique et social visent à atteindre un taux d'accès à l'AEP en milieu rural de 98% vers la fin 2016. Le programme profitera à une population de 348 191 habitants classés parmi les plus déshérités. Il permettra pour cette population : (i) l'amélioration des conditions de vie, d'hygiène et de salubrité et la réduction conséquente de la prévalence et de la propagation des maladies

d'origine hydrique ; (ii) le gain de temps et l'amélioration du taux de scolarisation de près de 40% en milieu rural découlant à la fois d'un sentiment de propreté vécu par les enfants et d'une plus grande présence de la mère auprès de ces derniers ; (iii) la diminution du taux d'abandon de l'école.

3.2.6 Les principaux enjeux associés au programme s'alignent avec les thèmes transversaux de la Banque, notamment en matière de pauvreté. En effet, il y aura une amélioration des moyens d'existence et de qualité de vie et de bien-être des populations qui contribuera à leur sédentarisation et à la réduction de l'exode rural. Il y aura une dynamisation des activités locales, notamment liées à l'élevage et à d'autres activités génératrices de revenus, qui permettront une meilleure répartition de la richesse, une contribution à la création de postes d'emplois temporaires et de postes d'emplois durables. Ainsi, grâce au programme, il y aura un recul du niveau de vulnérabilité.

Réinstallation forcée

3.2.7 Les activités prévues n'induisent pas de réinstallation forcée de populations.

IV. EXÉCUTION

4.1 Dispositions d'exécution

4.1.1 La planification des programmes et projets d'AEP en milieu rural se fait en étroite collaboration entre la Direction Générale du Génie Rural et de l'Exploitation des Eaux (DGGREE) du Ministère de l'Agriculture et de l'Environnement « MAE » et la Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux (SONEDE) en concertation avec les services régionaux (20 CRDA de la DGGREE et les districts correspondants de la SONEDE). Cette planification se fait à trois niveaux: (i) La planification à long terme moyennant la mise en place des Plans Directeurs Régionaux d'AEP en milieu rural au niveau de chaque gouvernorat ; (ii) la planification à moyen terme dans le cadre des Plans de Développement Quinquennaux ; (iii) la planification à court terme dans le cadre de la préparation des budgets annuels. La DGGREE est l'organe d'exécution du programme et elle en assure la coordination générale. Une équipe de six membres seront assignés à la coordination du programme : (i) un responsable des études ; (ii) un responsable des travaux d'eau potable ; (iii) un responsable électromécanique ; (iv) un responsable des passations de marchés ; (v) un comptable contractuel à recruter sur le budget national ; (vi) une secrétaire contractuelle à recruter sur le budget national.

4.1.2 Le Gouvernement tunisien adoptera le principe de renforcement des structures existantes pour mettre en œuvre les activités du programme de manière décentralisée. A cet effet, la DGGREE, aidée au niveau local par les CRDA sera l'organe d'exécution du programme. Les structures décentralisées de gestion des systèmes d'AEP représentant les bénéficiaires et ayant participé à la conception du programme seront concertés par les CRDA pendant l'exécution sur l'ensemble des aspects techniques de mise en œuvre. Ces structures, futures exploitantes des systèmes d'eau, bénéficieront de l'assistance et d'une formation ciblée par les CRDA. Il est prévu le renforcement des capacités des CRDA à travers la

formation, l'achat d'équipement et l'assistance pour la préparation des études, le contrôle des travaux et le suivi-évaluation.

4.1.3 La mise en œuvre opérationnelle se passera comme suit : (i) la Direction de l'eau potable et de l'équipement rural de la DGGREE désignera en son sein l'équipe technique responsable de la coordination du programme. Chaque CRDA sera responsable de la mise en œuvre des sous projets de son gouvernorat, et les exécutera conformément à son organigramme. Sous l'Autorité du Commissaire de développement agricole, la Commission de passation des Marchés, la Direction Administrative et Financière, et la Division du Génie rural assureront l'exécution des sous projets, conformément à leur mandat. En Tunisie, les CRDA ont une expérience avérée d'exécution de projets d'AEP et les mêmes mécanismes sont utilisés depuis plusieurs décennies. Les projets PISEAU I et PISEAU II sont des exemples parmi d'autres de la mise en œuvre des projets au niveau des CRDA.

Passation des marchés

4.1.4 Toutes les acquisitions de biens, de travaux, financées sur les ressources de la Banque se feront selon ses *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux*, à l'aide des dossiers d'appel d'offres types de la Banque. Les Commissariats Régionaux au Développement Agricole, au travers de leurs cellules de marchés et de leur Commission de marchés, seront chargés de l'acquisition des biens/travaux/contrats de service, services de consultants et autres (selon le cas) tel que décrit en détail à l'annexe B5. Les ressources, capacités, expertise et expérience des CRDA sont présentées en détail à l'annexe B5 ainsi que le plan de passation des marchés. Les services de consultants et les biens entièrement financés par le Gouvernement seront acquis selon les procédures nationales. Un expert en passation des marchés, fonctionnaire de la DGGREE sera désigné au niveau central pour assurer le suivi de l'avancement des opérations de passation des marchés effectuées au niveau des CRDA et du respect des règles et procédures appliquées.

◆ Disposition particulière

4.1.5 Les CRDA sont en charge du Projet d'Investissement dans le Secteur de l'Eau-phase 2 (PISEAU II) et celui de l'Appui au Programme de renforcement des Groupements de Développement Agricole (GDA) d'Eau Potable qui sont en cours de réalisation. Les dossiers d'appel d'offres utilisés pour l'exécution de ces projets seront utilisés dans le cadre de l'exécution de ce programme. Ces dossiers pourront subir quelques modifications au niveau des données particulières des offres, compte tenu des nombreux marchés de travaux infructueux constatés lors de PISEAU II.

Gestion financière et décaissements

4.1.6 *Dispositions de gestion financière* : Au niveau central, l'utilisation du système national de gestion des finances publiques est préconisée. L'agence d'exécution, la DGGREE, sera en charge de la gestion des ressources du prêt à travers sa direction de l'eau potable et de l'équipement rural, dont le directeur sera le coordonnateur du projet. Par ailleurs, la Direction Générale Financière du Ministère (DGFIOP) assure, la présentation des demandes de fonds sur le prêt BAD à la Banque Centrale de Tunisie (BCT), qui est le gestionnaire du compte spécial BAD. La DGGREE sera responsable de la centralisation du budget global du projet, de la tenue de la comptabilité sur des livres comptables conformément aux pratiques nationales et de la préparation des états financiers annuels, particulièrement un tableau d'emploi et des ressources (TER) qui donne les emplois par

composante et par source de financement. Au niveau décentralisé, les 20 CRDA effectueront un reporting financier périodique à la DGGREE qui permet d'avoir les informations relatives à l'état d'exécution financière des marchés des travaux et des services et instruiront les dossiers de demandes de règlements des entreprises et des prestataires de services soit sur le budget national soit sur le compte spécial BAD géré par la BCT. Les rapports de suivi sur la gestion financière feront partie intégrante des rapports trimestriels d'activités à communiquer à la Banque. La Banque sera intéressée pour obtenir tout rapport émis par les instances de contrôle public (sur le programme, l'agence ou les entités d'exécution).

4.1.7 *Dispositions relatives aux décaissements* : Les décaissements sur le prêt se feront conformément aux dispositions du Manuel de décaissement de la Banque. Etant donné la multitude des marchés et leurs faibles montants, la méthode du compte spécial sera autorisée pour le programme. Un compte spécial sera ouvert à cet effet au nom du programme à la Banque Centrale de Tunisie (BCT). Les dépenses financées à travers le compte spécial devront être éligibles selon l'accord de prêt et couvrir un programme d'activités de (6) mois approuvé par la Banque. La reconstitution du compte spécial sera conditionnée par la justification à hauteur de 50% minimum pour ce qui concerne la toute dernière avance et 100% pour les avances antérieures. Le compte spécial sera audité annuellement conformément au paragraphe 4.1.5 sur la gestion financière. Les frais de fonctionnement de l'organe d'exécution, liés à la coordination du programme, seront supportés par le budget national. Les fonds de contrepartie sont prévus dans le budget national et les débloques se font suivant une démarche formelle, par le trésor public, sur la base des dossiers financiers instruits par les CRDA.

4.1.8 *Dispositions d'audit* : Un audit externe des comptes du projet sera réalisé chaque année par le Contrôle Général des Finances (CGF), conformément à son mandat de vérification externe des dépenses publiques et en respect des termes de références agréées par la Banque. Le rapport d'audit transmis à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice fiscal. Un audit final sera réalisé à la date d'achèvement du programme.

4.2 Suivi

4.2.1 Le programme prévoit l'utilisation du système de suivi évaluation (SSE) mis en place dans le cadre de PISEAU II dès la première année de mise en œuvre (2012), axé sur trois modules : (i) la passation de marchés ; (ii) la gestion physique et financière des sous programmes ; (iii) le suivi des résultats et performances du programme. Une attention particulière sera portée à la gestion axée sur les résultats (GAR). L'évolution du taux d'accès et consommation de l'eau potable en milieu rural, de la performance des structures de gestion des systèmes d'AEP en milieu rural et de l'état d'exécution des activités du programme (suivi des marchés, ouvrages d'AEP, acquisition de véhicules et formation des cadres de la DGGREE et des CRDA) sont des indicateurs qui seront suivis durant la mise en œuvre du programme.

4.2.2 Les principaux rapports qui seront élaborés en cours de mise en œuvre du programme sont repris dans le tableau 4.1. Ce tableau fait apparaître les rapports à élaborer, les responsabilités ainsi que les dates d'échéance à respecter.

Tableau 4.1 : Principaux rapports attendus

Objet	Responsable	Date
Etat d'avancement physique et financier du programme avec tableaux de passation des marchés	Gouvernement	Chaque semestre : le 30 du mois suivant la fin du semestre
Rapports d'Audit financier pour chaque exercice fiscal (1 ^{er} janvier – 31 décembre)	Gouvernement	Le 30 juin de l'année suivante
Plan d'actions et budget annuel comprenant fournitures, travaux et services	Gouvernement	Le 30 septembre de l'année précédente
Rapport d'évaluation à mi-parcours	Gouvernement et BAD	Juin de l'année 3 du programme
Rapport d'achèvement	Gouvernement et BAD	A l'achèvement du programme

4.3 Gouvernance

4.3.1 L'environnement de contrôle des programmes financés par la Banque en Tunisie a été favorablement apprécié par les services d'audit de la Banque en 2007¹. Par ailleurs, la Tunisie a été classée dans le premier quintile avec une note 4,6 très satisfaisant selon l'évaluation de la performance pays en 2009 (EPIP préparé par la BAD).

4.3.2 Dans le cadre de la politique de décentralisation, la gestion des systèmes d'eau potable en milieu rural est assurée par des structures décentralisées qui sont autonomes avec des membres du conseil d'administration élus et un cadre institutionnel et organisationnel précis. Ces structures seront soumises à des procédures de suivi et de contrôle par la Division de l'Hydraulique et de l'équipement rural (DHER) de chaque CRDA.

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité des investissements effectués est assurée par un ensemble de mesures, en particulier : (i) la mise en place de systèmes de tarification adaptés aux secteurs de l'eau potable, en vue d'améliorer le recouvrement des coûts et d'inciter à une meilleure valorisation économique des ressources en eau ; (ii) la participation des usagers à la gestion de l'eau à travers les structures décentralisées constituées.

4.4.2 En outre, les différentes structures déconcentrées de la DGGREE auront des capacités accrues suite à une meilleure formation et au renforcement des moyens humains et en véhicules pour l'intervention sur le terrain. Le support des coûts récurrents du programme est entièrement pris en charge par le Gouvernement et les structures décentralisées constituées. Ces dernières n'auront pas de difficultés à ce niveau, compte tenu de l'amélioration de leurs compétences en gestion (administrative, technique, financière et comptable) ainsi que l'existence d'une vraie demande responsable. En outre, le personnel de ces structures sera motivé pour assurer le maintien et le développement des infrastructures. Le recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance en milieu rural, généralement parmi les plus élevés, constituera un élément rassurant pour la viabilité du programme.

¹Rapport final d'audit interne N° FR/2007/34 sur la vérification de la gestion des programmes financés par la Banque en Tunisie, mai 2008

4.5 *Gestion des risques*

4.5.1 A court terme, les risques encourus seront liés à l'insuffisance d'assainissement dans la zone du programme, qui pourrait contribuer à détériorer les conditions sanitaires des populations, malgré la présence d'eau potable en quantité suffisante. Ce volet n'a pas été pris en compte, avant l'élaboration d'une stratégie claire de ce sous secteur, en particulier pour des interventions sur les petites localités, celles de moins de 10 000 habitants, étant signalé que les localités comptant une population entre 4 000 et 10 000 habitants sont traités au cas par cas par l'ONAS. Néanmoins, durant la mise en œuvre, la population sera sensibilisée à l'importance de l'assainissement sur leurs conditions sanitaires et d'hygiène de manière à les amener à demander ce service dès que les conditions seront réunies.

4.5.2 Un autre risque est la pression liée au prélèvement supplémentaire d'eau dans un contexte de rareté de la ressource en Tunisie où 89% des ressources en eau exploitables sont mobilisées et où les changements climatiques, les pollutions industrielles et agricoles contribuent à réduire cette ressource. Le Gouvernement souhaite faire face à ce défi en explorant la possibilité de mobilisation de ressources nouvelles en eau à travers des études sur : (i) le dessalement des eaux, (ii) la réutilisation des eaux usées traitées pour un usage agricole et la recharge des nappes, (iii) la gestion intégrées des ressources en eau à l'horizon 2050. Toutes ces études sont financées par la Banque.

4.6 *Développement des connaissances*

4.6.1 L'un des fondements des interventions de la BAD, de la Banque mondiale et de l'AFD dans le cadre des projets PISEAU I et PISEAU II était d'aider le gouvernement à se désengager de la stratégie de gestion de l'offre d'eau pour adopter une stratégie à long terme de gestion de la demande. Cette mutation exige le passage d'une ingénierie technique à une ingénierie institutionnelle. Dans ce contexte le présent programme permettra d'améliorer le savoir en termes de gestion des différents systèmes d'information prévus et d'assurer le développement des connaissances et de l'innovation pour plusieurs thématiques (traitement de la qualité de l'eau, gestion des réseaux, régulation, technique de commande et télégestion, etc.)

4.6.2 Les programmes d'AEP en milieu rural se heurtent à des contraintes de toute nature (rareté des ressources, difficulté d'accès, coût d'investissement et d'exploitation de plus en plus élevés et capacité limitée des bénéficiaires). Ces contraintes représentent des défis que le Gouvernement tunisien est amené à relever en s'appuyant sur une approche orientée vers la demande où les bénéficiaires sont impliqués dans l'ensemble du processus d'identification, de décision, d'exécution et d'exploitation, ce qui renforce le savoir faire et les connaissances en vue d'une meilleure maîtrise de la problématique de l'eau potable en milieu rural par la Banque et par le pays.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1 *Instrument légal*

Le cadre légal du programme AEP en milieu rural sera un Accord de Prêt entre la République Tunisienne et la Banque. L'Accord ainsi signé à la satisfaction des deux parties dans le format et la substance, comprendra les termes et conditions d'usage.

5.2 *Conditions associées à l'intervention de la Banque*

A. Conditions de mise en vigueur. L'entrée en vigueur de l'accord de prêt est subordonnée à la réalisation par le Gouvernement Tunisien des conditions spécifiées aux sections 2.01 et 2.02 des Conditions Générales applicables aux accords de prêt et aux accords de garantie.

B. Conditions préalables au premier décaissement. Le Gouvernement devra fournir à la Banque la preuve de l'ouverture à la Banque Centrale de Tunisie d'un compte spécial destiné à recevoir les ressources du prêt.

C. Autre condition. L'Emprunteur devra, à la satisfaction de la Banque, indemniser les personnes affectées par le programme, au plus tard avant le démarrage des travaux sur chaque zone concernée, conformément au Plan de gestion environnementale et sociale.

D. Engagements. L'Emprunteur s'engage : (i) à mettre en œuvre le Plan de gestion environnementale et sociale ; et (ii) à ne pas démarrer des travaux sur une zone concernée sans que les personnes affectées sur cette zone aient été indemnisées.

5.3 *Conformité avec les politiques de la Banque*

Ce programme est conforme à toutes les règles applicables de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

Il est recommandé qu'un prêt BAD ne dépassant pas un montant total de 85,21 millions d'UC soit accordé au Gouvernement de la République de Tunisie pour financer le programme d'alimentation en eau potable en milieu rural, tel que décrit dans le présent rapport.

APPENDICE 1 : INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS TUNISIE

	Année	Tunisie	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie (1000 Km ²)		164,1	30323	80976	54658
Population totale (millions)	2008	10,3	986	5521	1229
Population urbaine (% Total)	2007	65,6	39,1	44,2	74,6
Densité de la population (au Km ²)	2007	65,6	32,6	66,6	23,1
Revenu national brut (RNB) par habitant (\$ EU)	2007	3200,0	1 226	2 405	38 579
Participation de la population Active -Total (%)	2007	46,8	42,3	45,6	54,6
Participation de population Active -Femmes (%)	2007	25,3	41,1	39,7	44,9
Valeur de l'indice sexospécifique de dévelop. Humain	2005	0,8	0,5	0,7	0,9
Indice de développement humain (rang sur 174)	2006	95,0	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$1 par jour	2005	3,8	34,3	25,0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2008	1,0	2,3	1,4	0,3
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2008	1,6	3,3	2,5	0,6
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2008	23,7	56,0	40,0	16,6
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2008	6,7	4,5	3,3	15,6
Taux de dépendance (%)	2008	44,5	78,0	52,8	49,0
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2008	101,2	100,7	96,7	106,0
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2008	28,8	48,5	53,3	47,2
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2008	74,0	54,3	65,8	77,1
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2008	76,2	55,5	67,6	80,6
Taux brut de natalité (pour 1000)	2008	16,1	35,8	22,2	11,2
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2008	5,9	12,4	8,1	10,1
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2008	19,5	81,8	51,4	6,3
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2008	21,9	134,5	77,4	7,9
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2008	1,8	4,6	2,7	1,6
Taux de mortalité maternelle	2007	41,0	683,0	450,0	9,0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	60,2	29,7	61,0	75,0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2006	99,7	39,6	78,0	287,0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2006	301,6	120,4	98,0	782,0
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2006	89,7	51,2	59,0	99,0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	97,8	64,3	84,0	100,0
Accès aux services de santé (% de la population)	2005	...	61,7	80,0	100,0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	82,4	37,6	53,0	100,0
Pourcent. D'adultes de 15-49ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	0,1	4,5	1,3	0,3
Incidence de tuberculose (pour 100000)	2005	0,1	315,8	275,0	19,0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	99,0	83,0	89,0	99,0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	98,0	83,1	81,0	93,0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2003	1,0	25,2	27,0	0,1
Apport journalier en calorie par habitant	2004	3 344	2 436	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2007	1,8	2,4	1,8	6,3
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2009	97,7	99,6	106,0	101,0
Primaire - Filles	2009	98,0	92,1	103,0	101,0
Secondaire -Total	2006	84,9	43,5	60,0	101,5
Secondaire - Filles	2005	87,0	40,8	58,0	101,0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2005	51,7	47,5	51,0	82,0
Analphabétisme des adultes -Total (%)	2007	22,3	38,0	21,0	1,0
Analphabétisme des adultes -Hommes (%)	2007	13,6	29,0	15,0	1,0
Analphabétisme des adultes -Femmes(%)	2007	31,0	47,0	27,0	1,0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2007	5,1	4,5	3,9	5,9

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD; Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS; UNICEF; WRI, PNUD, Rapports nationaux.

Dernière mise à jour : Septembre 2009

APPENDICE II : PORTEFEUILLE EN COURS DU SECTEUR PUBLIC

(Montants en millions d'UC, au 30 mars 2011)

(Source : FFCO)

PROGRAMMES	Prêts bruts	Annulations	Prêts nets	Décaissements	% Décaissements	Dates des principales étapes				
	BAD	BAD	BAD	BAD	BAD	APPROB	SIGNAT	MIS VIG	CLOTURE	OBS.
I - AGRICULTURE										
PDAl de Kairouan	15.95	0.00	16.00	8.13	50.93%	29/06/06	13/09/06	09/03/07	31/12/13	en cours
PISEAU II	20.53	0.00	20.59	4.48	21.85%	18/12/2008	18/05/09	13/08/09	31/12/14	en cours
Sous Total I (2 programmes)	36.48	0.00	36.48	12.61	34.56%					
II - TRANSPORT										
Aménagement du réseau routier classé IV	147.85	0.00	147.85	147.85	100.00%	24/11/04	22/03/06	20/9/06-	31/12/11	Presque-achevé
Modernisation ferroviaire II	66.70	0.00	66.70	48.59	72.84%	03/12/03	04/05/04	13/10/04	31/12/11	en cours
Programme routier V	156.21	0.00	156.21	98.57	63.10%	11/06/08	22/10/081	11/05/09	31/12/13	en cours
Programme routier VI	211.47	0.00	211.47	0.00	0.00%	15/09/10	15/11/10	Non inter	31/12/15	en cours
Sous Total II (4 programmes)	582.23	0.00	582.23	295.01	50.67%					
III - EQUIPEMENT COLLECTIF										
Assainissement réseau distribution électricité VI	69.13	0.00	69.13	65.32	94.49%	10/12/2003	20/09/04	21/02/05	31/12/11	en cours
Assainissement Réseau Distribution électricité VII	42.63	0.00	42.63	7.74	18.15%	02/09/09	13/10/09	21/05/10	31/12/13	en cours
Sous Total III (2 programmes)	111.76	0.00	111.76	73.06	65.37%					
IV - SOCIAL										
Programme d'appui à l'enseignement secondaire	53.58	0.00	53.58	35.50	66.25%	28/09/05	23/11/05	16/05/06	31/01/12	en cours
Sous Total IV (1 programme)	53.58	0.00	53.58	35.50	66.25%					
V - REFORMES ECONOMIQUES										
PAI	157.68	0.00	157.68	157.68	100.00%	16/04/09	18/05/09	18/08/09	31/12/11	Presque achevé
Sous Total V (1 programme)	157.68	0.00	157.68	157.68	100.00%					
TOTAL GENERAL (10 programmes et programmes)	941.73	0.00	941.73	573.86	60.93%					

APPENDICE II : PORTEFEUILLE EN COURS DU SECTEUR PRIVÉ

(Montants en millions d'UC, au 30 mars 2011)

(Source : FFCO)

PROGRAMMES	Prêts bruts	Annulations	Prêts nets	Décaissements	% Décaissements	Dates des principales étapes				OBSERV.
	BAD	BAD	BAD	BAD	BAD	AP	S	M	CL	
I - TRANSPORT AERIEN										
Aéroport d'ENFIDHA	60.69	0.00	60.69	60.69	100.00	14/01/09	12/02/09	13/03/09	31/12/10	Achevé
II - ENERGIE										
Programme ETAP (Hasdrubal)	94.61	0.00	94.61	94.61	100.00	13/03/10	08/07/10	14/07/10	31/12/10	Presque-Achevé
TOTAL GENERAL (2 programmes et programmes)	155.30	0.00	155.30	155.30	100.00					

APPENDICE III : SITUATION DES ETUDES EN COURS DU SECTEUR PUBLIC

(Montants en millions d'UC, au 30 mars 2011)

(Source : FFCO)

PROGRAMMES	Sources	Don s brut s	Annulations	Dons nets	Décaissements	%Décaissement s	Principales étapes			Observations
							APPROB	SIGNAT	CLOTURE	
I. AGRICULTURE										
- Appui au Programme de renforcement des Groupements Agricoles	MIC	0.59	0.00	0.59	0.00	0.00	20/10/09	12/4/2010		
Sous Total I (1 étude)										
II. EQUIPEMENT COLLECTIF										
- Amélioration du taux de desserte en eau potable à Bizerte et Beja	MIC	0.46	0.00	0.46	0.00	0.00	28/9/09	12/4/10	31/12/12	
- Dessalement de l'eau de mer à ZARAAT	FAPA	0.61	0.00	0.61	0.00	0.00	05/8/09	12/4/10	31/12/12	
- Protection contre les inondations des zones nord et est de Tunis	MIC	0.58	0.00	0.58	0.00	0.00	07/10/09	12/4/10	31/12/12	
- Assai. 80 communes de -10.000 hab. et 6 communes de+10.000 habitants	MIC	0.57	0.00	0.57	0.00	0.00	21/10/09	12/4/10	31/12/12	
- Système d'information nationale sur l'eau	AWF	1,73	0.00	1,73	0.00	0.00	22/12/09	15/11/10	31/12/14	
- Vision et Stratégie de l'eau à l'horizon 2050	AWF	1.04	0.00	1.04	0.00	0.00	12/01/11	-	-	Non signée
Sous Total II (6 études)		4.99	0.00	4.99	0.00	0.00				
III. SOCIAL										
- Maladies émergentes et ré-émergentes (PRI)	MIC	0.58	0,00	0.58	0.00	0.00	04/11/09	12/4/10	31/12/2013	
- Développement de la Stratégie d'Exportation des Services de Santé	MIC	0.53	0.00	0.53	0.00	0.00		12/4/10	31/12/2011	
- Etude Stratégique sur le développement des industries culturelles	MIC	0,27	0.00	0.27	0.00	0.00	12/10/09	15/11/10	31/12/2013	
							22/11/10			
Sous Total III (3 études)		1.38	0.00	1.38	0.00	0.00				
IV. ECONOMIE&MULTISECTEURS										
- Appui à l'Institut tunisien de la compétitivité et des études quantitativesEval.de la performance système de microcrédits géré par la BTS	MIC	0.20	0.00	0.20	0.09	49.00	03/12/09	12/4/10	31/12/2011	
	MIC	0.14	0.00	0.14	0.00	0.00	06/01/10	12/4/10	31/12/2011	
Aide d'urgence au titre crise humanitaire à la frontière Tuniso-libyenne	BNI	0.63	0.00	0.63	0.63	100.00	11/03/11	14/03/11	31/12/11	
-Etude d'Intégration commerciale entre la Tunisie et différents pays d'Afrique sub-sahariens	MIC	0.32	0.00	0.32	0.00	0.00	24/09/10	15/04/11	31/12/2012	
Sous Total IV (4 études et Appuis)		1.29	0.00	1.29	0.72	55.81				
TOTAL GENERAL (14 études et Appuis)		8.25	0.00	8.25	0.72	8.72				

APPENDICE IV
CARTE

